



②

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023



Designation de l'entreprise MAHYTEC

Néant  \*

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	490 000	DA 490 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB 460 000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC
	Réserve légale (3)		DD 4 554
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )		DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )		DG 24 421
	Report à nouveau		DH (502 084)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI (12 810)
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	<b>TOTAL (I)</b>		DL 464 082
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			DN
<b>TOTAL (II)</b>			DO 153 400
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	<b>TOTAL (III)</b>		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 433 009
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV 1 500 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 294 114
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 419 679
	Dettes fiscales et sociales		DY 1 140 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)		EA 359 735
	<b>TOTAL (IV)</b>		EB 1 340 159
	<b>TOTAL (V)</b>		EC 5 487 274
	Ecarts de conversion passif *		ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE 6 104 756
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G 4 470 899	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## ANNEXES

### 1. Faits caractéristiques

En Aout 2022, Le groupe Hensoldt France a subi une Cyber attaque. Les mesures ont été prises pour répondre au mieux aux besoins de ses clients et fournisseurs et assurer la continuité d'exploitation. A ce jour, les conséquences de l'attaque n'ont pas impacté notre activité.

Début 2022 est survenue la guerre en Ukraine. La société n'a pas constaté de perte significative liée aux effets de cette crise.

A la date d'arrêté des comptes en date du 12/05/2023, la direction n'a pas eu confirmation de la conversion de l'assurance export COFACE en subvention, cette dernière a donc pris la décision de maintenir en compte 467000 cette avance remboursable à hauteur de 65 k€.

### 2. Evènements postérieurs

Néant.

### 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon le plan comptable général (Règlement ANC n°2016-07).

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

Continuité de l'exploitation  
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre  
Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables appliquées par la société sont sur la base de la convention du coût historique.

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Plusieurs projets de recherche et développement ont été activés au cours de l'année 2022 dans le respect des 6 critères d'activation des frais de recherche et développement.

L'entreprise a par conséquent démontré qu'elle remplissait simultanément pour chaque projet les 6 critères suivants :

- \* la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- \* l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- \* la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation,
- \* la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs ; l'entreprise doit notamment démontrer l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- \* la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,



## ANNEXES

\* la capacité à évaluer de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement inscrits à l'actif du bilan sont évalués à leur coût de production. Le coût de production comprend toutes les dépenses pouvant être attribuées ou affectées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Sont notamment inclus dans la valorisation des frais de développement :

- \* les dépenses de personnel directement liées aux projets de R&D
- \* les dépenses au titre des matériaux et services utilisés ou consommés dans le cadre des projets de R&D
- \* et toutes autres dépenses directement attribuables aux projets de R&D.

Pour les projets activés antérieurement à 2022, le mode d'amortissement a été fait linéairement sur la durée d'utilisation des actifs, estimée à 3 ans.

En application de la méthode retenue par le groupe Hensoldt France, la date de début d'amortissement est fixée au 01/01/2023 et sur une durée de 5 ans pour les projets ayant fait l'objet d'une activation en 2022.

Le montant global des frais de recherche et développement activés sur l'exercice clos au 31/12/2022 s'élève à 678 314 euros.

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont déterminés en fonction de la durée de vie utile et en mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Logiciels	1 à 10 ans
Agencements divers	10 ans
Installations techniques et matériels industriels	5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 ans
Mobiliers	5 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charge de l'exercice.

### **3.3 Immobilisations financières**

Les éléments sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée si la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

### **3.4 Stocks et encours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "prix de revient".



## ANNEXES

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour où la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **3.5 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de dépréciations calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

### **3.6 Valeurs mobilières de placement**

Les VMP sont comptabilisées au coût d'entrée.

En fin d'année, cette valeur est comparée au cours à la date de la clôture. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

### **3.7 Reconnaissance des revenus**

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

#### **Prestations faisant l'objet d'un forfait**

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

#### **Ventes de Produits**

Pour les ventes de produits réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

#### **Comptabilisation des subventions**

Choix comptable concernant la comptabilisation des subventions en résultat d'exploitation : la société a fait le choix de comptabiliser les subventions (en lien avec les frais de développement) en résultat d'exploitation. Les subventions sont constatées en produits d'exploitation au même rythme que les dépenses engagées au titre des produits subventionnés.

La société a choisi d'imposer fiscalement ces subventions au même rythme que leur reconnaissance en comptabilité.



## ANNEXES

Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation

Le montant des dépenses engagées au titre de la recherche et développement des projets réalisés par la société, ainsi que les subventions perçues pour ces mêmes projets, ont été retenues lors de la détermination de l'assiette de calcul du CIR 2022.

La société a donc bénéficié au titre de l'exercice 2022 d'un CIR à hauteur de 179 k€.

**4. Compléments d'information des postes du bilan et de leurs variations****4.1. Variations des autres immobilisations incorporelles en K€**

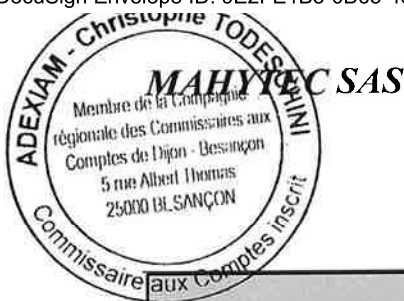
Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et Production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Frais de développement	1 602	1 003			2 605
Brevet	68				68
autres immobilisations incorp.	123	11			134
<b>Total</b>	<b>1 793</b>	<b>1 014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 807</b>

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Solde de clôture
Frais de développement	1 055	427			1 482
Brevet	34	6			40
autres immobilisations incorp.	114	10			124
<b>Total</b>	<b>1 203</b>	<b>443</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 646</b>

Valeurs nettes	Solde d'ouverture				Solde de clôture
Immobilisations incorporelles	590				1 161

**4.2. Variations des immobilisations corporelles en K€**

Valeurs brutes	Solde d'ouverture	Acquisitions et Production immobilisée	Cessions et rebus Diminutions	Variation de périmètre	Solde de clôture
Installations techniques	1 363	64			1 427
Agencements divers	232				232
Matériel de transport	11				11
Mat. Bureau, informatiques / mobilier	36	5			41
En cours	325		325		0
<b>Total</b>	<b>1 967</b>	<b>69</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>1 710</b>



## ANNEXES

Amortissements	Solde d'ouverture	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Solde de clôture
Installations techniques	1 071	95			1 166
Agencements divers	111	25			136
Matériel de transport	7	0			7
Mat. Bureau, informatiques / mobilier	30	4			34
<b>Total</b>	<b>1 219</b>	<b>124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 343</b>

Valeurs nettes	Solde d'ouverture				Solde de clôture
Immobilisations corporelles	748				368

**4.3. Autres immobilisations financières**

Cautions bâtiments : 36K€

**4.4. Stock et encours**

En K€	31-déc.-22		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stock Matières Premières	78		78
Stock d'en-cours de services	219		219
Stocks Produits intermédiaires et finis	364		364
<b>Total</b>	<b>661</b>	<b>0</b>	<b>661</b>

En K€	31-déc.-21		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Stock Matières Premières	0		0
Stock d'en-cours de services	241		241
Stocks Produits intermédiaires et finis	0		0
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>241</b>

**4.5. Créances**

En K€	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Dépréciat.	Total net
Clients et CR (dont FAE)	2 290	2 290				2 290
Subventions à recevoir	420	420				420
Fournisseurs	2	2				2
Impôts et Taxes	437	437				437
<b>Total</b>	<b>3 149</b>	<b>3 149</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 149</b>



## ANNEXES

**4.6. Produits à recevoir**

En KEuros	Montants
Créances clients (Encours de facturation)	921
Subventions à recevoir	420
<b>Total</b>	<b>1 341</b>

Le poste « créances clients » correspond aux factures à émettre dans le cadre de la valorisation des encours selon l'application de la méthode de comptabilisation des revenus à l'avancement

**4.7. Charges constatées d'avance**

Frais généraux : 5 K€

**4.8. Composition des capitaux propres**

Capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 400	350
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 400	350

Tableau de variation des capitaux propres en K€	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Situation à la clôture N-2</b>	<b>490</b>	<b>460</b>	<b>-316</b>	<b>-91</b>	<b>543</b>
Affectation du résultat N-2			-91	91	0
Distribution des dividendes					0
Résultat de l'exercice				-66	-66
<b>Situation à la clôture N-1</b>	<b>490</b>	<b>460</b>	<b>-407</b>	<b>-66</b>	<b>477</b>
Affectation du résultat N-1			-66	66	0
Distribution de dividendes					0
Résultat de l'exercice				13	13
<b>Situation à la clôture N</b>	<b>490</b>	<b>460</b>	<b>-473</b>	<b>13</b>	<b>490</b>



## ANNEXES

**4.9. Dettes**

En KEuros	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès EC	586	176	410	
Emprunts Groupe	1 500		1 500	
Fournisseurs et cr	420	420		
Clients avances et acptes	294	294		
Clients créditeurs	305	305		
Personnel	277	277		
Organismes sociaux	176	176		
Impôts et Taxes	395	395		
Divers	54	54		
Subventions	468	468		
Produits constatés d'avance	1 340	1 340		
<b>Total</b>	<b>5 815</b>	<b>3 905</b>	<b>1 910</b>	<b>-</b>

**4.10. Charges à payer**

En KEuros	Montants
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28
Dettes fiscales et sociales	147
<b>Total</b>	<b>175</b>

**5. Compléments d'information sur le compte de résultat****5.1. Effectif moyen**

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	15
Non cadres	15
<b>Total</b>	<b>30</b>

**5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Répartition en K€	Résultat avant impôts	Résultat exceptionnel	Participation des salariés	Crédits d'impôts recherche	total
Résultat avant impôt	- 195	3		179	- 13
Impôt sur les bénéfices	-	-			
Résultat net	- 195	3		179	- 13



## ANNEXES

**5.3. Accroissements et Allègements dette future d'impôt**

Néant

**5.4. Produits constatés d'avance**

Le poste est constitué de produits facturés d'avance sur projets et subventions pour un montant de 1.340 K€.

**5.5. Transferts de charges**

Le poste est constitué de neutralisation de charges de nature sociale pour 11 K€ (Avantages en nature, formation, indemnités maladie).

**6. Autres informations****6.1. Eléments concernant les entreprises liées**

En K Euros	Montant
Fournisseurs	- 87
Clients et comptes rattachés	165
Prêts	- 1 500

**6.2. Engagements hors bilan****Dettes garanties par des sûretés réelles**

Dettes garanties sur emprunts auprès des établissements de crédit : 68K

**Provision pour engagements de retraite**

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, sont concernées les indemnités de retraite dues aux salariés des sociétés françaises. Les coûts des prestations sont estimés par un actuair en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :



## ANNEXES

---

- Revalorisation annuelle des rémunérations : entre 2 et 3,5% ;
- Age de départ à la retraite : 62 ou 65 ans selon la convention collective de rattachement des salariés (SYNTEC ou non) ;
- Table de survie : INSEE H 2016\_2018 F 2016\_2018 ;
- Turnover : entre 0% et 12% selon la tranche d'âge des salariés ;
- Taux d'actualisation : 4,05 % au 31 décembre 2022.

L'engagement, non inscrit en comptabilité au 31/12/2022, s'élève à 22 K€.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 28 JUIN 2023**

.../...

**PREMIERE DECISION**

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)*

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de sa mission,

Approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

*Cette décision est adoptée par l'associé unique.*

**DEUXIEME DECISION**

*(Approbation des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4  
du Code général des impôts)*

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice ne font pas état de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

*Cette décision est adoptée par l'associé unique.*

**TROISIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par une perte nette comptable de 12.810 €, décide de l'affecter en intégralité au compte « Report à nouveau », lequel sera ainsi ramené à un montant débiteur de 514.893 €.

L'associé unique prend ensuite acte qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des sept premiers exercices.

*Cette décision est adoptée par l'associé unique.*

**NEUVIEME DECISION**

*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

*Cette décision est adoptée par l'associé unique.*

---

« Certifié conforme à l'original »

Aliette Quint  
Président